

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION**PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER****MISES A JOUR LE 17/05/2019****ARTICLE 1 – DEFINITIONS**

Pour les besoins des présentes conditions générales d'utilisation, les termes ci-dessous ont la signification suivante :

- Abonnement** : désigne un contrat d'abonnement permettant aux Utilisateurs Pro d'accéder aux Services, dans des conditions autres que celles prévues dans l'Offre Sans Engagement, selon les modalités et dans les conditions déterminées par la Société dans la rubrique « Services et Tarifs », accessible sur le Site Internet.
- Annuaire** : désigne la base de données du Site Internet regroupant les Profils.
- Article(s)** : désigne tout article visé dans les CGU Pro Immo.
- Blog** : désigne l'espace gratuit du Site Internet auquel tout Visiteur ou Utilisateur peut accéder pour lire des Contributions.
- Cahier(s) des Charges** : désigne les critères d'un Emplacement Commercial recherchés par les Enseignes.
- CGU Pro Immo** : désigne les présentes conditions générales d'utilisation destinées aux Professionnels de l'Immobilier.
- CGV** : désigne les conditions générales de vente de la Société.
- Collectivité(s) Territoriale(s)** : désigne toute personne morale de droit public qui exerce sur son territoire des compétences qui lui sont dévolues par l'Etat (communes, départements et régions) ainsi que tout établissement public (tel que des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), des établissements publics de coopération communale (EPCI), etc.) ou toute autre entité (telle que des sociétés d'économie mixte (SEM), société publique locale (SPL), groupement d'intérêt public (GIP), association, etc.) qui peut être rattaché(e) à ces personnes publiques.
- Compte Personnel** : désigne le compte créé par un Représentant via ses identifiants de connexion, lui permettant d'accéder à l'Interface.
- Contributions** : désigne des articles (incluant le texte, les photos, etc.) édités par la Société accessibles via le Blog.
- Emplacement(s) Commercial(ux)** : désigne un emplacement (tel qu'un local, un immeuble ou un terrain nu) qui peut être exploité à des fins commerciales ou professionnelles ou un fonds (commercial, libéral, etc.).

Enseigne(s)	: désigne toute personne physique majeure ou morale qui recherche, pour son activité professionnelle, un (ou plusieurs) Emplacement(s) Commercial(aux) ou toute personne physique ou morale dite « développeur externe » qui assiste leurs mandants dans leur recherche d'Emplacement(s) Commercial(aux).
Foncière(s)	: désigne toute personne physique majeure ou morale qui est propriétaire d'Emplacements Commerciaux ou bénéficie d'une cellule de commercialisation et qui peut proposer aux Utilisateurs Enseignes la location ou la vente d'un ou plusieurs Emplacements Commerciaux.
Jours	: désigne un jour calendaire, étant précisé que si un délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, le délai est prolongé jusqu'au 1er jour ouvrable suivant.
Interface	: désigne l'espace personnel des Utilisateurs leur permettant d'accéder aux Services et à leur Profil.
Messagerie Interne	: désigne le système de messagerie mis à disposition de chaque Utilisateur disponible via l'Interface.
Newsletter(s)	: désigne les lettres d'informations éditées par la Société adressées aux Utilisateurs et aux Visiteurs abonnés par courrier électronique.
Offre Sans Engagement	: désigne l'offre d'accès gratuit et limité aux Services telle que proposée par la Société sur le Site Internet à la rubrique « Services et Tarifs », à une date déterminée.
Offre Membre Premium	: désigne l'offre d'accès payant aux Services via un Abonnement tel que proposé par la Société sur le Site Internet à la rubrique « Services et Tarifs », à une date déterminée.
Options Payantes	: désigne (i) les fonctionnalités afférentes aux Services qui ne sont pas incluses dans les Abonnements proposés par la Société ou plus spécifiquement dans l'Abonnement souscrit par l'Utilisateur Pro Immo et (ii) toutes autres prestations fournies par la Société, pour lesquelles l'Utilisateur doit souscrire pour y avoir accès et/ou en bénéficier.
Période d'Engagement	: désigne la période de validité d'un Abonnement.
Politique de Confidentialité	: désigne la politique de la Société en matière de traitement des données à caractère personnel en application de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement Général de Protection des Données (RGPD) n° 2016/678 du 27 avril 2016.
Prestations Payantes	: désigne les prestations proposées par la Société dans le cadre d'un Abonnement et/ou d'une Options Payante.
Professionnel(s) de	: désigne toute personne physique majeure ou personne morale,

l'Immobilier	agissant à titre professionnel en tant qu' « entreprise », qui peut proposer aux Enseignes des Emplacements Commerciaux, tel qu'un agent commercial en immobilier, un mandataire en immobilier, une Foncière Commerciale, un notaire, un avocat mandataire en transactions immobilières.
Profil(s)	: désigne ensemble les informations permettant d'identifier un Utilisateur (prénom, nom, structure de rattachement, etc.).
Proposition(s)	: désigne le(s) message(s) envoyé(s), au travers de la Messagerie Interne, par les Utilisateurs Pro Immo ou Collectivités Territoriales, aux Utilisateurs Enseignes, en réponse à une Recherche.
Recherche(s)	: désigne la (les) recherche(s) par les Enseignes d'Emplacements Commerciaux répondant à un Cahier des Charges mise(s) en ligne sur le Site Internet.
Représentant(s)	: désigne toute personne physique rattachée à un Professionnel de l'Immobilier, une Collectivité Territoriale ou une Enseigne.
Service(s)	: désigne un service fourni par la Société sur son Site Internet et décrit à l'Article 5.
Signe(s) Distinctif(s)	: désigne marque, logo, dénomination sociale, sigles, noms commerciaux, enseignes et/ou nom de domaine.
Site Internet	: désigne le service électronique interactif édité et exploité par la Société, accessible à l'adresse www.unemplacement.com .
Société	: désigne la société UECbyPAKS telle qu'identifiée dans les mentions légales.
Support(s) de Communication	: désigne le Site Internet et/ou réseaux sociaux et/ou supports visuels de communication de type prospectus, poster, plaquette, etc. de la Société.
Utilisateur(s)	: désigne ensemble, un Représentant qui dispose d'un Compte Personnel et respectivement le Professionnel de l'Immobilier, la Collectivité Territoriale ou l'Enseigne auquel/à laquelle ledit Représentant est rattaché.
Utilisateur(s) Collectivités Territoriales	désigne un Utilisateur qui appartient à la catégorie Collectivités Territoriales.
Utilisateur(s) Enseignes	désigne un Utilisateur qui appartient à la catégorie des Enseignes.
Utilisateur(s) Pro Immo	: désigne un Utilisateur qui appartient à la catégorie des Professionnels de l'Immobilier.
Visiteur	: désigne toute personne ne disposant pas d'un Compte Utilisateur qui navigue sur le Site Internet.
Zone(s) de Travail	: désigne les villes dans lesquelles le Professionnel de l'Immobilier prospecte des Emplacements Commerciaux.

ARTICLE 2 - OBJET

La Société offre la possibilité aux Utilisateurs Pro Immo, au travers du Site Internet et plus particulièrement, des Services, (i) d'accéder aux Recherches qui entrent dans le champ de leur Zone de Travail, (ii) d'accéder dans les conditions autorisées par l'Utilisateur concerné et la Société, aux Profils des Utilisateurs et (iii) d'adresser aux Enseignes, via la Messagerie Interne, des Propositions en réponse à leur(s) Recherche(s).

Les CGU Pro Immo ont pour objet de définir les conditions d'utilisation du Site Internet et des Services par les Professionnels de l'Immobilier.

En créant un Compte Personnel, le Représentant accepte en son nom et pour le compte du Professionnel de l'Immobilier auquel il est rattaché, les CGU Pro Immo. Elles constituent le contrat entre la Société et l'Utilisateur Pro Immo.

Si le Représentant ne souhaite pas accepter les CGU Pro Immo, il se doit de renoncer à créer un Compte Personnel et le cas échéant, accéder aux Services. Après la création du Compte Personnel et jusqu'à celui-ci soit validé par la Société, le Représentant a la possibilité de se rétracter en informant la Société de sa décision par courrier électronique. Le cas échéant, la demande de création du Compte Personnel sera considérée comme nulle et non avenue.

ARTICLE 3 – ACCES AU SITE INTERNET ET AUX SERVICES - DISPONIBILITE

Le Site Internet est accessible aux Professionnels de l'Immobilier et leur(s) Représentant(s) disposant d'un accès à internet :

- depuis un ordinateur ou un terminal équivalent disposant d'un accès à un ou plusieurs réseaux de télécommunications permettant l'accès au réseau internet et d'un logiciel de navigation sur le réseau internet (de type Internet Explorer, Mozilla Firefox, etc.) ;
- depuis un terminal téléphonique disposant d'un accès à un réseau de télécommunications permettant l'accès au réseau internet (connexion 4G, 3G, Edge, etc.) et d'un logiciel de navigation sur le réseau internet.

Tous les frais pour accéder au Site Internet et aux Services (matériel informatique, logiciels, connexion Internet, etc.) sont à la charge du Professionnel de l'Immobilier.

L'accès aux Services nécessite la création d'un Compte Personnel.

La Société fera ses meilleurs efforts pour assurer l'accès et le fonctionnement du Site Internet et des Services, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, hors pannes et opérations de maintenance (préventive, corrective ou évolutive).

La Société se réserve le droit d'interrompre l'accès au Site Internet et/ou à tout ou partie des Services, pendant une durée raisonnable, pour des travaux de maintenance et/ou d'amélioration du Site Internet et/ou des Services. Ces interruptions seront, dans la mesure du possible, préalablement notifiées aux Utilisateurs. Ces interruptions ne pourront donner lieu à une quelconque indemnisation au bénéfice d'un Utilisateur.

La Société peut mettre fin ou modifier les caractéristiques de ses services, à tout moment et sans préavis. La fin ou la modification des services ne pourront donner lieu à une quelconque indemnisation au bénéfice d'un Visiteur et/ou un Utilisateur.

ARTICLE 4 – CREATION ET SUPPRESSION D’UN COMPTE PERSONNEL

4.1 CREATION D’UN COMPTE PERSONNEL

Tout Représentant qui souhaite accéder aux Services doit se créer un compte, qui comprend un formulaire dont ledit Représentant est libre d’utiliser selon les fonctionnalités du Site Internet et les Services auxquels il souhaite accéder. Le formulaire se compose de boîtes textes, de menus déroulants et de case à cocher. L’astérisque (*) présente près de certains champs signifie que l’information demandée est obligatoire.

Préalablement à la création d’un Compte Personnel, il appartient à l’Utilisateur de consulter la Politique de Confidentialité. La création d’un Compte Personnel est gratuite.

L’Utilisateur Pro Immo ne pourra accéder à l’Interface qu’après la validation par la Société du Compte Personnel ainsi créé, étant précisé que dans le cadre de la validation, la Société vérifiera la véracité des informations communiquées par le Représentant dans son formulaire et pourra si elle le souhaite, prendre contact (notamment par téléphone) avec le Professionnel de l’Immobilier et/ou le Représentant.

La Société se réserve de manière discrétionnaire le droit d’accepter ou de refuser la création d’un Compte Personnel.

Le Représentant recevra un courrier électronique, à l’adresse électronique qu’il aura préalablement communiquée, lui confirmant la création de son Compte Personnel, auquel il pourra accéder au travers d’un hyperlien et de ses codes de connexion, à savoir son adresse de courrier électronique et le mot de passe délivré par la Société. Le Représentant pourra modifier son mot de passe dès sa première connexion et/ou via son Profil. Les codes identifiants sont strictement confidentiels.

Le Représentant s’engage à fournir, maintenir et mettre à jour régulièrement dans son Compte Personnel, des informations exactes, complètes et d’actualité le concernant et/ou concernant le Professionnel de l’Immobilier auquel il est rattaché.

Les données à caractère personnel recueillies le sont conformément à la Politique de Confidentialité.

En créant un Compte Personnel, le Représentant autorise expressément la Société à utiliser les données à caractère personnel recueillies conformément à la Politique de Confidentialité.

4.2 SUPPRESSION D’UN COMPTE PERSONNEL

Le Compte Personnel d’un Utilisateur Pro Immo peut être supprimé :

- à l’initiative dudit Utilisateur Pro Immo, de manière discrétionnaire, en adressant à la Société un courrier électronique, étant précisé que la suppression du Compte Personnel interviendra dans un délai de 48h ouvrés ;
- à l’initiative de la Société, de manière discrétionnaire, sans préavis et sans information préalable, (i) en cas de manquement de l’Utilisateur Pro Immo aux CGU Pro Immo et/ou aux CGV ou (ii) si l’Utilisateur Pro Immo ne répond plus à la définition de « Professionnel de l’Immobilier » (incluant la cessation d’activité) ou de « Représentant », étant précisé que dans ces hypothèses :

- la suppression du Compte Personnel interviendra à une date déterminée discrétionnairement par la Société qui informera l'Utilisateur Pro Immo de la suppression du Compte Personnel et le cas échéant, du manquement qui a été constaté par la Société, par courrier électronique le jour de ladite suppression ;
- il est interdit à l'Utilisateur Pro Immo, directement ou indirectement par personne interposée, de créer un nouveau Compte Personnel, sans l'accord préalable de la Société ;
- à l'initiative de la Société, en cas de non-connexion du Représentant à son Compte Personnel pendant douze (12) mois consécutifs, étant précisé que la suppression du Compte Personnel interviendra automatiquement, sans préavis et sans information préalable, le lendemain de l'expiration du délai de douze (12) mois, sauf si un Abonnement est en cours, la suppression du Compte Personnel interviendra automatiquement, sans préavis et sans information préalable, le lendemain de l'expiration de la Période d'Engagement.

En cas de suppression du Compte Personnel dans les conditions susvisées, l'Utilisateur Pro Immo n'aura plus accès à son Compte Personnel à compter de la date de suppression dudit Compte Personnel et le cas échéant, aux Services. Il ne pourra obtenir aucune indemnité à raison d'un préjudice direct ou indirect que l'Utilisateur Pro Immo pourrait subir au titre de la suppression de son Compte Personnel, ni aucun remboursement total ou partiel au titre de Prestations Payantes.

ARTICLE 5 – SERVICES PROPOSES PAR LE SITE

5.1 SERVICES

Le Société permet aux Utilisateurs Pro Immo d'accéder à l'Interface et aux Services suivants :

- (i) l'accès aux Recherches ;
- (ii) l'envoi aux Utilisateurs Enseignes de Propositions en réponses à leur(s) Recherche(s) ;
- (iii) l'accès dans les conditions autorisées par l'Utilisateur concerné et/ou la Société, à l'Annuaire et/ou au Profil des Utilisateurs.

La Société propose aux Utilisateurs Pro Immo :

- une Offre Sans Engagement ;
- une Offre Membre Premium.

La Société se réserve la possibilité à tout moment et de manière discrétionnaire de modifier pour l'avenir (i) les Services et les conditions d'accès auxdits Services dans le cadre de l'Offre Sans Engagement et de l'Offre Membre Premium et notamment de limiter l'accès à certains Services initialement accessibles dans le cadre de l'une des offres.

La Société pourra proposer pour une durée déterminée aux Utilisateurs Pro Immo une offre de période d'essai, lui permettant d'accéder à tout ou partie des Services. Au terme de ladite période et en l'absence de souscription à un Abonnement, les Utilisateurs Pro Immo n'auront accès auxdits Services que dans les conditions prévues dans le cadre de l'Offre Sans Engagement.

En sus des formules d'Abonnement, la Société se réserve la possibilité de proposer aux Utilisateurs Pro Immo l'accès à certaines fonctionnalités afférentes aux Services, sous forme d'options payantes.

5.2 CONDITIONS D'UTILISATION DES SERVICES ET DE CERTAINES FONCTIONNALITES

5.2.1 Accès aux Recherches

Les Utilisateurs Pro Immo ont accès au travers de l'Interface, via l'onglet « Recherches », aux Recherches mises en ligne par les Utilisateurs Enseignes et qui entrent dans le champ de leur Zone de Travail.

En outre, les Utilisateurs Pro Immo sont informés, via leur Messagerie Interne, des Recherches qui ont été mises en ligne et qui entrent dans le champ de leur Zone de Travail.

Sauf autorisation par la Société, les Utilisateurs Pro Immo n'ont pas accès et ne sont pas informés des Recherches qui n'entrent pas dans leur Zone de Travail.

Les Utilisateurs Pro Immo reçoivent, de manière automatique, une fois par semaine ou selon la périodicité autorisée par l'Utilisateur Pro Immo, une alerte par un courrier électronique récapitulant les Recherches qui entrent dans leur Zone de Travail.

5.2.2 Envoi de Propositions

Les Utilisateurs Pro Immo sont autorisés à adresser, via la Messagerie Interne, aux Utilisateurs Enseignes en réponse à leur(s) Recherche(s), des Propositions.

L'Utilisateur Pro Immo s'engage à ce que le contenu d'une Proposition qu'il adresse à un Utilisateur Enseignes (i) soit en adéquation avec la Recherche dudit Utilisateur Enseignes en fonction du Cahier des Charges et (ii) comporte des informations précises concernant l'Emplacement Commercial proposé.

L'Utilisateur Pro Immo doit, quant au contenu de sa Proposition, respecter les stipulations de l'Article 7.

L'envoi d'une Proposition par un Utilisateur Pro Immo est soumis à modération de la Société. En conséquence, une Proposition ne sera pas délivrée à un Utilisateur Enseignes dès lors qu'elle ne respecterait pas les stipulations du présent article et celles de l'Article 7 et notamment (sans que cette liste soit exhaustive) lorsque la Proposition (i) ne se révèle pas en adéquation avec la Recherche dudit Utilisateur Enseignes et/ou (ii) ne comporte pas des informations précises concernant l'Emplacement Commercial proposé. Dans cette hypothèse, la Société informera l'Utilisateur Pro Immo, via sa Messagerie Interne dans l'onglet « preuve d'envoi », de l'absence de délivrance de la Proposition à l'Utilisateur Enseignes concerné et des raisons de cette absence de délivrance.

En cas de délivrance de la Proposition à l'Utilisateur Enseignes et s'il a accès à cette fonctionnalité, l'Utilisateur Pro Immo recevra, via sa Messagerie Interne, dans l'onglet « preuve d'envoi », un message confirmant la délivrance de la Proposition à l'Utilisateur Enseignes concerné.

La Société fera ses meilleurs efforts pour valider le message contenant une Proposition et de le délivrer à l'Utilisateur Enseignes dans un délai de 48h ouvrés. Toutefois, ce délai de délivrance du message contenant la Proposition à un Utilisateur Enseignes ne peut être garanti par la Société à l'Utilisateur Pro Immo.

Aucun message ne sera adressé à l'Utilisateur Pro Immo quant à la lecture par l'Utilisateur Enseignes du message contenant la Proposition qui lui a été adressée par ledit Utilisateur Pro Immo.

5.2.3 Accès à l'Annuaire et au Profil des Utilisateurs

La Société met à la disposition des Utilisateurs, au travers de l'Interface, un Annuaire, leur permettant d'accéder au Profil des autres Utilisateurs.

Seuls les Utilisateurs Enseignes ont accès, au travers de l'Annuaire, à l'ensemble des Profils des autres Utilisateurs. Le Profil des Utilisateurs Enseignes n'est visible dans l'Annuaire que par les Utilisateurs Enseignes.

Les Utilisateurs Pro Immo ont accès, au travers de l'Annuaire, aux Profils des Utilisateurs Pro Immo dans les conditions déterminées par la Société.

Les Utilisateurs Pro Immo ont accès, dans les conditions déterminées par l'Utilisateur Enseignes et/ou la Société, au Profil des Utilisateurs Enseignes dont les Recherches leur ont été envoyées.

5.3 FONCTIONNEMENT DE LA MESSAGERIE INTERNE

Chaque Utilisateur Pro Immo dispose, au travers de son Interface, d'une Messagerie Interne, lui permettant de recevoir et d'envoyer des messages dans les conditions prévues dans les présentes CGU.

La Messagerie Interne permet à l'Utilisateur Pro Immo d'accéder à l'ensemble des échanges intervenus avec d'autres Utilisateurs. Il est toutefois fortement recommandé à l'Utilisateur Pro Immo de prendre toutes les précautions nécessaires à la conservation du contenu des Recherches qu'il reçoit, des Propositions qu'il envoie et/ou des échanges qu'il a avec d'autres Utilisateurs via la Messagerie Interne.

Les Utilisateurs Pro Immo recevront une alerte par courrier électronique de la réception d'un message dans leur Messagerie Interne dans les conditions déterminées par la Société et selon le cas échéant, la périodicité autorisée par l'Utilisateur Pro Immo.

Chaque message fait l'objet d'une modération par la Société qui vérifie que son contenu respecte les présentes CGU Pro Immo, avant de le transmettre à son destinataire.

ARTICLE 6 – BLOG ET NEWSLETTER

6.1. ACCES AU BLOG

Le Blog comprend des Contributions, accessibles via le Site Internet, étant précisé que la lecture des Contributions n'impose pas la création d'un Compte Utilisateur.

La Société se réserve le droit de retirer, à tout moment et discrétionnairement, la publication d'une Contribution.

6.2 NEWSLETTER ET AUTRES COMMUNICATIONS

La Société édite des Newsletters qui peuvent comporter, sans que cette liste soit limitative, des Contributions, des informations concernant de nouvelles fonctionnalités du Site Internet, d'événements organisés par la Société. Les Newsletters peuvent comporter des informations de nature « commerciale ».

Les Utilisateurs - disposant d'un Compte Personnel - sont abonnés automatiquement pour recevoir les Newsletters. Tout Visiteur a la possibilité de s'abonner pour recevoir les Newsletters en s'inscrivant via le formulaire prévu à cet effet accessible sur le Blog ou par l'envoi d'un courrier électronique à la Société.

Les Newsletters peuvent également être accessibles, via un lien hypertexte, sur les réseaux sociaux de la Société, auxquels le Visiteur ou l'Utilisateur peuvent s'abonner selon les conditions du réseau social en question.

Les Utilisateurs et Visiteurs abonnés au travers du Site Internet pour recevoir les Newsletters peuvent demander, à tout moment, à la Société par courrier électronique, leur désinscription ; cette dernière sera effective dans un délai maximum de trente (30) Jours suivant la réception du courrier électronique. Les Utilisateurs et Visiteurs abonnés pour recevoir les Newsletters au travers d'un réseau social peuvent se désabonner dans les conditions prévues par le réseau social en question.

ARTICLE 7 – DROIT DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER - DECLARATIONS ET GARANTIE DU PROFESSIONNEL DE L'IMMOBILIER

L'Utilisateur Pro Immo déclare et garantit :

- qu'il dispose de la compétence et des moyens nécessaires pour accéder et utiliser le Site Internet et le cas échéant, les Services ;
- que les informations indiquées dans le Compte Personnel sont vraies et qu'en cas de changement, il procédera aux mises à jour rendues nécessaires et ne contiennent :
 - aucun lien hypertexte redirigeant les Utilisateurs vers des sites internet exploités par tout tiers à la Société ;
 - aucune information fausse, mensongère ou de nature à induire en erreur les Utilisateurs ;
 - aucune mention diffamatoire ou de nature à nuire aux intérêts et/ou à l'image la Société ou de tout tiers ;
 - aucun contenu portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers ;
 - aucun contenu à caractère promotionnel ou publicitaire en lien avec son activité ou toute autre activité ;
- que le Représentant qui dispose d'un Compte Personnel conserve ses codes de connexion confidentiels et qu'il est le seul à accéder à l'Interface rattaché audit Compte Personnel ;
- que chaque Proposition adressée à un Utilisateur Enseignes est vraie, précise, en adéquation avec la Recherche de l'Utilisateur Enseignes concerné et ne contiennent :
 - aucun lien hypertexte redirigeant les Utilisateurs vers des sites internet exploités par tout tiers à la Société ;
 - aucune information fausse, mensongère ou de nature à induire en erreur les Utilisateurs ;
 - aucune mention diffamatoire ou de nature à nuire aux intérêts et/ou à l'image la Société ou de tout tiers ;
 - aucun contenu à caractère promotionnel ou publicitaire en lien avec son activité ou toute autre activité ;
- qu'il est titulaire des droits et/ou dispose des autorisations nécessaires à la diffusion des informations contenues dans les Propositions et notamment que le contenu des Propositions n'est susceptible de violer les droits d'auteur, les droits des tiers et de donner lieu à des actions fondées notamment sur le plagiat, la concurrence déloyale, la responsabilité civile ou encore les délits prévus par la loi du 29 juillet 1881 ;

- que la Société pourra exploiter librement et paisiblement les Signes Distinctifs de l'Utilisateur dont les droits lui ont été concédés aux termes de l'Article 8 et notamment qu'il est titulaire des droits et/ou dispose des autorisations nécessaires pour permettre à la Société de les exploiter et que leur exploitation par la Société ne contrevient à aucun droit de tiers ;
- qu'il accède et utilise le Site Internet et les Services en toute bonne foi, de manière raisonnable, non contraire aux termes des présentes CGU Pro Immo ;
- qu'il n'accède ou n'utilise pas le Site Internet et les Services à des fins autres que celles pour lesquelles ils sont destinés ;
- qu'il ne commercialise pas directement ou indirectement l'accès au Site Internet et/ou aux Services ;
- qu'il n'utilise pas de dispositifs ou logiciels destinés à (i) affecter ou tenter d'affecter le bon fonctionnement du Site Internet et/ou des Services qu'il contient et/ou (ii) à extraire, modifier, consulter, même en mémoire tampon ou temporaire, ou encore pour une utilisation individualisée, tout ou partie du Site Internet et/ou des Services ;
- qu'il ne reproduit et ne représente pas tout ou partie du Site Internet et des Services ;
- qu'il n'accède et/ou n'utilise pas le Site Internet et/ou les Services à des fins illicites et/ou dans le but de causer un préjudice à la réputation et l'image de la Société ou plus généralement à porter atteinte aux droits, notamment de propriété intellectuelle de la Société et/ou de tiers ;
- qu'il n'accède et/ou n'utilise pas le Site Internet et/ou les Services en contravention avec les dispositions des articles 323-1 à 323-7 du Code pénal réprimant les pratiques dites de « hacking » ;
- qu'il ne réutilise pas tout ou partie du Site Internet et des Services qu'il contient, en particulier à des fins commerciales et/ou collectives et/ou à des fins personnelles sous une forme et/ou un média non autorisé par la Société ;
- qu'il n'exploite pas le Site Internet et les Services fournis par la Société ou les données auxquelles il pourrait avoir accès via ledit Site internet et/ou lesdits Services à des fins directement ou indirectement commerciales et/ou à des fins personnelles sous une forme et/ou un média non autorisé(s) par la Société ;
- qu'il ne modifie, y compris en mémoire tampon ou temporaire, aucune mention ou élément des Services et/ou du contenu du Site Internet et/ou des Services.

L'Utilisateur Pro Immo s'engage à utiliser les informations dont il a eu accès via le Site Internet et/ou les Services, seulement dans le but de proposer aux Enseignes des Emplacements Commerciaux correspondant à leur(s) Recherche(s).

En conséquence, il s'engage notamment à ne pas utiliser et/ou exploiter les coordonnées électroniques et/ou téléphoniques et/ou postales des autres Utilisateurs, en vue notamment :

- de procéder à un quelconque démarchage vis-à-vis des Utilisateurs qui aurait un objectif autre que celui autorisé par la Société, à savoir celui de proposer aux Enseignes des Emplacements Commerciaux correspondant à leur(s) Recherche(s) ;
- d'envoyer en masse des courriers électroniques de sollicitation et de se livrer à une pratique de « spamming ».

En cas de manquement aux stipulations du présent Article, la Société aura la faculté de refuser au Professionnel de l'Immobilier et/ou au Représentant concerné, unilatéralement et sans notification préalable, l'accès à tout ou partie du Site Internet et/ou des Services ainsi que de supprimer son Compte Personnel.

ARTICLE 8 – DROIT D'UTILISATION ACCORDE A LA SOCIETE

Chaque Utilisateur Pro Immo demeure propriétaire de ses Signes Distinctifs et des droits de propriété intellectuelle qui y sont attachés.

Dès la validation par la Société du Compte Personnel de l'Utilisateur Pro Immo, l'Utilisateur accepte expressément de concéder à la Société, sur ses Signes Distinctifs, une licence mondiale, non-exclusive, gratuite, pour la durée de son inscription sur le Site Internet. Cette licence confère à la Société les droits de reproduction et de représentation, par tous moyens et sur ses Supports de Communication, connus ou inconnus à la date de la création du Compte Personnel. Les droits concédés seront exploités directement par la Société à des seules fins de communication et ce, sans avoir à en référer à l'Utilisateur Pro Immo et sans compensation financière pour l'Utilisateur Pro Immo.

La Société placera le(s)dit(s) Signe(s) Distinctif(s) parmi d'autres Signes Distinctifs aléatoirement choisis. L'Utilisateur Pro Immo ou toute personne titulaire d'un droit sur un Signe Distinctif justifiant d'un intérêt légitime, a la possibilité de refuser l'utilisation par la Société, sur ses Supports de Communication, tout ou partie desdits Signes Distinctifs, en informant la Société par courrier électronique de ce refus. Après vérification, la Société s'engage à exclure sans rétroactivité (la date de réception de la demande par la Société faisant foi) tout Signe Distinctif de l'Utilisateur Pro Immo de ses Supports de Communication à venir et sans supprimer le Compte Personnel de l'Utilisateur Pro Immo concerné.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITE DE LA SOCIETE

Les Services délivrés par la Société sur le Site Internet ne couvrent ni la vérification, la véracité ou l'exactitude des Recherches et de leur contenu ; la Société ne donne aucune garantie, expresse ou implicite à ce sujet. L'Utilisateur Pro Immo est seul responsable de l'utilisation qu'il fait du Site Internet et des Services auxquels il accède depuis le Site Internet.

L'intervention de la Société, au travers de la modération, a pour but d'assurer dans la limite d'une obligation de moyen, la fiabilité des Services proposés par le Site Internet.

La Société est soumise à un régime de responsabilité atténuée prévu aux articles 6.1.2 et suivants de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique. Elle ne saurait donc en aucun cas être tenue responsable du contenu des Recherches (notamment de fausses informations ou des informations mensongères contenues dans les Recherches et/ou le Profil des Utilisateurs Enseignes) et corrélativement, des dommages directs ou indirects causés à l'Utilisateur Immo Pro, quelle qu'en soit la nature, résultant du contenu des Recherches et/ou de l'accès, de l'utilisation, de l'exploitation, du contenu des Recherches.

La Société est un tiers aux correspondances et relations entre les Utilisateurs, et exclut de ce fait toute responsabilité à cet égard. Elle n'est pas un intermédiaire au sens de la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce dite « Loi Hoguet ».

Il est précisé que le service « preuve d'envoi » ne saurait engager la responsabilité de la Société. La Société ne garantit un quelconque délai dans la délivrance du message contenant la Proposition à un Utilisateur Enseignes. La réception d'une « preuve d'envoi » ne garantit pas (i) que le destinataire a effectivement lu le message de l'Utilisateur Pro Immo, (ii) qu'une Proposition identique n'a pas déjà été adressée à l'Utilisateur Enseignes concerné et/ou (iii) que l'Utilisateur Enseignes n'a pas déjà été informé par un autre moyen, de la disponibilité de l'Emplacement Commercial visé dans la Proposition de l'Utilisateur Pro Immo.

La Société ne garantit pas la conclusion de la relation contractuelle entre les Utilisateurs Pro Immo d'une part et les Utilisateurs Enseignes d'autre part. La Société ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation anormale ou d'une exploitation illicite du Site Internet et/ou des Services par les Utilisateurs.

Le Site Internet peut contenir des liens hypertextes renvoyant vers des sites internet de tiers. A cet égard, compte tenu du caractère évanescent du contenu qui peut y être diffusé, la responsabilité de la Société ne saurait être engagée dans le cas où le contenu desdits sites Internet de tiers contreviendrait aux dispositions légales et/ou réglementaires en vigueur.

En toute hypothèse, la Société ne saurait être responsable :

- de l'indisponibilité du Site Internet et/ou des Services pour des raisons telles que la défaillance du réseau public d'électricité, la défaillance des réseaux câblés de télécommunications, la perte de connectivité au réseau internet due aux opérateurs publics ou privés, dont les causes proviennent notamment de grèves, de tempêtes, de tremblements de terre ou d'un cas de force majeure ;
- de l'indisponibilité du Site Internet et/ou des Services, pour des travaux de maintenance et/ou d'amélioration du Site Internet et/ou des Services, et ce quelles qu'en soient l'origine ;
- de la perte de données ou d'informations stockées par la Société. Il incombe aux Utilisateurs Pro Immo de prendre toutes précautions nécessaires pour conserver le contenu des Recherches qu'il reçoit, des Propositions qu'il envoie et/ou des échanges qu'il a avec d'autres Utilisateurs via la Messagerie Interne ;
- de l'attaque ou du piratage informatique, privation, suppression ou interdiction, temporaire ou définitive, et pour quelque cause que ce soit, de l'accès au réseau internet ;
- de tout dysfonctionnement de quelque nature qu'il soit relatif au matériel informatique de l'Utilisateur ainsi qu'à sa connexion d'accès à internet, lors de l'accès au Site Internet et aux Services.

La responsabilité de la Société est limitée aux seuls cas de manquements aux présentes CGU et il pèse, à ce titre, qu'une simple obligation de moyen, ce que les Utilisateurs reconnaissent expressément.

La Société ne pourra en aucun cas être tenue responsable au lieu et place d'un ou solidairement/*in solidum* avec Utilisateur qui se serait rendu coupable d'une utilisation du Site Internet et/ou des Services qu'il procure qui contreviendrait aux CGU applicables aux différents Utilisateurs. A cet égard, l'Utilisateur s'engage à indemniser la Société de tout préjudice subi par elle et à la rembourser le cas échéant, des frais (notamment de conseils) qu'elle pourrait avoir à engager à ce titre et des condamnations qui pourraient être prononcées à son encontre.

ARTICLE 10 - PROPRIETE INTELLECTUELLE DE LA SOCIETE

10.1 DROITS D'AUTEUR SUR LE SITE INTERNET DE LA SOCIETE

La Société est le titulaire ou le concessionnaire des droits de propriété intellectuelle tant de la structure générale du Site Internet que de son contenu (textes, slogans, graphiques, images, vidéos, photos et autres contenus).

Dès lors, conformément aux dispositions du Livre 1^{er} du Code de la propriété intellectuelle, toute représentation, reproduction, modification, dénaturation et/ou exploitation totale ou partielle du Site Internet et/ou de son contenu et/ou des Services, par quelque procédé que ce soit et sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable de la Société, est prohibée et constitue des actes de contrefaçon de droits d'auteur.

De même, toute exploitation non autorisée du Site Internet et/ou de son contenu et/ou des Services engage la responsabilité pénale et civile de l'Utilisateur sur le fondement de la contrefaçon de droits d'auteur.

Toute autre utilisation du Site Internet et/ou des Services est réputée de plein droit réservée à la Société et constituer une atteinte à son droit de divulgation sur le Site Internet et/ou les Services.

10.2 SIGNES DISTINCTIFS

Les Signes Distinctifs de la Société et/ou des autres Utilisateurs visibles sur le Site Internet constituent des signes distinctifs insusceptibles d'utilisation sans l'autorisation expresse et préalable de leur titulaire.

Toute représentation et/ou reproduction et/ou exploitation partielle ou totale de ces Signes Distinctifs est donc prohibée et constitutif de contrefaçon de marque, en application des dispositions du Livre 7 du Code de la propriété intellectuelle, d'usurpation de dénomination sociale, nom commercial et de nom de domaine engageant la responsabilité civile délictuelle de son auteur.

10.3 BASES DE DONNEES

L'Utilisateur Pro Immo reconnaît irrévocablement que le Site Internet et les Services sont constitués d'une ou plusieurs bases de données mis à disposition par la Société en qualité de producteur desdites bases de données au sens des dispositions des articles L.341-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Dès lors, conformément aux dispositions de l'article L. 342-1 du même code, l'Utilisateur Pro Immo s'interdit de procéder à :

- l'extraction par transfert permanent ou temporaire de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu d'une ou plusieurs des bases des données accessibles sur le Site Internet et/ou les Services sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit, en ce compris à des fins d'utilisation ou de consultation par un média et/ou un procédé(s) non autorisé(s) par la Société ;
- la réutilisation, par la mise à la disposition du public de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu d'une ou plusieurs des bases des données accessibles sur le Site Internet et/ou les Services, quelle qu'en soit la forme, y compris par un lien hypertexte, un média et/ou un procédé(s) non autorisé(s) par la Société ;
- la constitution, l'édition, la maintenance, la mise à jour, l'importation, l'exportation, la mise à disposition de tiers, à titre gracieux ou onéreux, et la participation aux actes précités, d'une base de données concurrente issue de tout ou partie d'une ou plusieurs des bases de données de la Société ;

- la visualisation sur un écran par un autre procédé ou média que ceux par lesquels la Société entend divulguer le Site Internet et les Services ;
- d'une manière générale, toute extraction, utilisation, stockage, reproduction, représentation ou conservation, directe ou indirecte, partielle ou totale, y compris en mémoire tampon ou temporaire, qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu d'une ou plusieurs des bases de données de la Société, commise par l'un des procédés visés ci-dessus est strictement prohibée, y compris par un média non autorisé par la Société.

10.4 CONTENU DES SERVICES

L'Utilisateur Pro Immo qui a accès aux Services reconnaît et accepte que l'accès au Site Internet et aux Services mis à sa disposition par la Société ne saurait emporter une quelconque cession ou concession des droits de propriété intellectuelle (droits d'auteurs notamment) et autres droits à son bénéfice.

L'accès aux Services est exclusivement limité à l'usage de l'Utilisateur Pro Immo dans les conditions et limites définies dans les présentes CGU Pro Immo et conformément aux dispositions de l'article L.122-5 2° du Code de la propriété Intellectuelle. Ainsi, l'Utilisateur Pro Immo reconnaît et accepte que l'usage qui lui est concédé par la Société, au titre de l'accès à ses Services, exclut notamment l'accès aux Services en vue d'une utilisation collective de son contenu non autorisée par la Société, la reproduction, la représentation, la revente, l'échange, la location, le transfert à un tiers, la modification, l'adaptation, la correction, et ce tant à titre gracieux qu'onéreux, de tout ou partie du Site Internet, des Services, et de leurs contenus.

L'Utilisateur ne pourra en aucun cas mettre en place de liens hypertextes à destination de pages profondes du Site Internet, permettant l'accès aux Services et ce, par quelconque procédé technique destiné à passer outre le champ d'identification de l'Utilisateur ou à procéder à l'aspiration de tout ou partie du contenu des Services mis à disposition par la Société. La technique du " framing " est interdite, sauf autorisation expresse et préalable de la Société.

ARTICLE 11 - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Concernant la politique de la Société en matière de protection de données à caractère personnel et de cookies, l'Utilisateur est invité à prendre connaissance de la Politique de Confidentialité.

En créant un Compte Personnel, l'Utilisateur Pro Immo accepte la Politique de Confidentialité.

ARTICLE 12 - STIPULATIONS DIVERSES

12.1 ASSISTANCE TECHNIQUE

Pour toute information de nature technique ou relative au fonctionnement du Site Internet et/ou des Services accessibles via le Site internet, l'Utilisateur est invité à adresser sa demande par courrier électronique.

12.2 CORRESPONDANCE - PREUVE

Sauf stipulations particulières dans les présentes CGU Pro Immo, les correspondances échangées entre la Société et l'Utilisateur Pro Immo sont exclusivement assurées par courrier électronique. En application de l'article 1366 du Code civil, l'Utilisateur Pro Immo reconnaît et accepte que les

informations délivrées par la Société par courrier électronique et via la Messagerie Interne font foi entre lui et la Société. Les éléments tels que le moment de la réception ou de l'émission, ainsi que la qualité des données reçues feront foi par priorité telles que figurant sur le Site Internet, ou telles qu'authentifiées par les procédures informatisées de la Société, sauf à en apporter la preuve écrite et contraire par l'Utilisateur Pro Immo. La portée de la preuve des informations délivrées par le Site Internet est celle accordée à un original au sens d'un document écrit papier, signé de manière manuscrite.

12.3 INTEGRALITE DES CGU

Les CGU Pro Immo expriment, avec la Politique de Confidentialité et le cas échéant, les CGV, l'intégralité des obligations de la Société et de l'Utilisateur Pro Immo. Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie, à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

12.4 NON VALIDITE PARTIELLE

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs stipulations des CGU Pro Immo seraient considérées comme nulles, réputées non écrites ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une juridiction compétente ayant autorité de la chose jugée en dernier ressort, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée et resteront pleinement applicables, sauf si la ou les stipulations non valides présentaient un caractère substantiel et que leur disparition remettait en cause l'équilibre contractuel.

12.5 INTERPRETATION

En cas de difficultés d'interprétation entre l'un des titres figurant en tête des clauses, et l'une des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

ARTICLE 13 – OPPOSABILITE - MODIFICATION

Les CGU Pro Immo sont opposables à tout Utilisateur Pro Immo et pour la durée de son inscription au Site Internet.

La Société se réserve le droit de modifier unilatéralement et à tout moment le contenu des CGU Pro Immo. Les modifications sont opposables aux Professionnels de l'Immobilier dès leur notification par courrier électronique et leur mise en ligne sur le Site Internet.

Les Utilisateurs qui ne souhaitent pas accepter les CGU modifiées, ont la possibilité de supprimer leur Compte Personnel. A défaut de fermeture du Compte Personnel, chaque Utilisateur sera réputé avoir accepté lesdites CGU.

ARTICLE 14 - DROIT APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES

Les CGU Pro Immo sont soumises au droit français. En cas de litige relatif à l'application, l'interprétation, la validité et l'exécution des présentes CGU Pro Immo ou de leurs suites, et à défaut d'accord amiable entre les parties, compétence exclusive est donnée au Tribunal de commerce de PARIS.

ARTICLE 15 – CONTACT

L'Utilisateur Pro Immo peut contacter la Société :

- par courrier électronique, à l'adresse : contact@unemplacement.com ;
- par courrier postal : *à l'attention de la société UECbyPAKS*
1 allée de l'Orangerie – 95130 FRANCONVILLE